

## → Références réglementaires

- ✓ Risque d'explosion :  
Articles R4227-21 à 27 et  
R4227-42 à 54 du Code du  
Travail.
- ✓ Formation à la sécurité :  
Articles L4141-2, R4141-3 et  
R4141-13 du Code du Tra-  
vail.

## → Pré-requis

- Aucun.

## → Durée

- 1 jour.

## → Périodicité

- A définir par l'employeur.

## → Nombre de participants

- 12 maximum.

## → Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable.

Equipements à mettre à dis-  
position **par le client** :

- DRPE et instructions de  
sécurité relatives aux installa-  
tions présentant des risques  
d'explosion dans l'établisse-  
ment.

## PUBLIC VISE

---

- Tous les travailleurs travaillant avec ou à proximité de substances ou préparations in-  
flammables ou explosives susceptibles de générer une atmosphère explosible.

## OBJECTIFS

---

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'effectuer des opérations en  
atmosphère explosible en veillant à la santé et à la sécurité des travailleurs par le  
respect des consignes de sécurité résultant de l'évaluation du risque d'explosion.

## PROGRAMME DE FORMATION

---

### → Enseignements théoriques

- Définitions.
- Combustion.
- Domaine d'explosivité.
- Conditions de l'explosion.
- Mesures techniques et organisationnelles de prévention.
- Zonage ATEX.
- Modalités d'évaluation du risque, Document Relatif à la Protection contre les  
Explosions (DRPE).
- Vidéos.

### → Enseignements Pratiques

- Consignes de sécurité du DRPE de l'établissement.